

Jeudi 15 juin 2023

DÉLIBÉRATION N°2023-14

DISPOSITIF OPÉRAS AU SUD 2023

Le jeudi 15 juin 2023 à 14h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD - Marion COUTRIS - Michaël DIAN - Michel KELEMENIS -
Bénédicte LEFEUVRE - Clémence PARODI - Virginie PIN - Elodie PRESLES - Patrick RANCHAIN -
Jean-Pierre RICHARD - Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Adeline DUMON a donné sa procuration à Michaël DIAN
Richard GALY a donné sa procuration à Jean-Pierre RICHARD
Bruno GENZANA a donné sa procuration à Virginie PIN
Sophie JOISSAINS a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE
Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI
Muriel MAYETTE-HOLTZ a donné sa procuration à Alexandra TIMÁR

ÉTAIENT ABSENTS :

Josy CHAMBON - Chantal EYMEOUD - Gilles RIPERT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 18-906 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 14 décembre 2018 proposant un dispositif de soutien à la production lyrique aux Opéras de la Région,

VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération n°2022-12 du Conseil d'Administration du 2 février 2022 d'Arsud relative au dispositif Opéras au Sud,

VU la délibération n°2022-46 du Conseil d'Administration du 14 décembre 2022 d'Arsud relative au débat d'orientation budgétaire 2023,

VU la délibération n°2023-04 du Conseil d'Administration d'Arsud du 8 février 2023 adoptant le Budget Primitif 2023,

Considérant :

- Que la Région Provence-Alpes -Côte d'Azur dispose, sur son territoire, d'un grand nombre de maisons d'opéras,
- Que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité se positionner sur les maisons d'opéras dans le rôle qui est le sien, un rôle fédérateur, de soutien à la production artistique et aux initiatives d'excellence, garantissant dans le même temps l'accès le plus large possible des publics à l'art lyrique,
- Que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a proposé un dispositif d'aide à la production lyrique aux quatre maisons d'opéra de la région, Nice, Marseille, Toulon et Grand Avignon,
- Que pour ce faire, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a missionné son opérateur, Arsud, afin d'accompagner la mise en œuvre de ce dispositif en 2023,
- Qu'une subvention d'un montant de 233 000€ HT a été votée par la Région à Arsud, permettant à Arsud de mettre en œuvre cette opération dans sa configuration 2023 et prévoyant le même montant en dépenses,

Le Président propose au Conseil d'Administration :

- Qu'Arsud accompagne la mise en œuvre de ce dispositif de coproduction lyrique et puisse coproduire « Rusalka », Opéra d'Antonín Dvořák,
- Que pour cela, il lui soit autorisé de signer un contrat de coproduction avec les maisons d'Opéra régionales, le contrat étant joint en annexe de la présente délibération,
- De prendre éventuellement en charge des temps de conseils et des temps de ressources sur les aspects éco-responsables et juridiques de ces productions,
- De pouvoir solliciter et prendre en charge des consultants,
- De pouvoir percevoir des recettes de diffusion, au prorata de son taux de participation dans les coproductions.

Les crédits correspondants sont prévus au budget d'Arsud.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 15 juin 2023

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE

A handwritten signature in blue ink that reads "Michel Bissière". The signature is written in a cursive style and is positioned above a solid blue horizontal line.

Accusé de réception en préfecture
013-281300048-20230615-2023-14-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2023